Vingt-huitième Année. — N° 130 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 9 MAI 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, 8 MAI 1884

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 7 mai.

Statistique des élections municipales

Aussitôt que les ballottages pour les élections municipales seront terminés, et surtout après l'élection des maires, les préfets commenceront un travail de statistique, destiné à fixer la situation des partis dans chaque département.

Ce travail sera particulièrement intéressant dans les départements qui devront, au commencement de l'an prochain, procéder à des élections sénatoriales.

Mais, encore une fois, il ne pourra être commencé utilement qu'après l'élection des maires, qui apportera dans la question des données certaines.

La révision

On annonce qu'un amendement va être déposé au projet de révision, aux termes duquel la procédure pour la dissolution de la Chambre des députés serait modifiée. L'auteur de l'amendement demande que le Sénat n'ait plus à statuer sur ce point.

La dissolution serait prononcée par le président de la République, sur la proposition du ministère. Ainsi pourrait être mise en mouvement, toujours dans les intentions du député de la gauche radicale dont il s'agit, la responsabilité ministérielle.

La commission du budget

La deuxième sous-commission du budget a examiné aujourd'hui le budget de la justice. Elle a conclu à une réduction de 500,000 francs sur le chapitre relatif aux frais de justice criminelle.

Le gouvernement avait demandé une assez forte augmentation de ce chapitre, alléguant que les crédits votés avaient été jusque là insuffisants.

Tout en s'associant à cette idée, la sous-commission a été d'avis que les propositions du gouvernement pouvaient être réduites, et à ramener le crédit à 6,700,000 fr.

Passant ensuite au budget de l'Algérie, elle a, sur la proposition de M. Etienne, décidé d'opérer une réduction de un million.

Le ministre des finances a fait remettre hier, à M. Sarrien, président de la première sous-commission, un projet de décret portant réorganisation de l'administration centrale de son ministère.

M. Sarrien croit que de sérieuses économies peuvent être faites sur ce budget. Il verra prochainement M. Tirard, afin de s'entendre avec lui.

L'incident Poitevin

Le ministre des affaires étrangères s'occupe en ce moment de l'incident Poitevin, l'étrange chancelier germanophile du consulat de France à New-York, dont nous avons raconté hier la misérable aventure.

On désire, avant de prendre une décision, entendre les explications de M. Poitevin. Mais M. Poitevin est invisible depuis son arrivée au Havre. On le recherche partout, sans réussir à le trouver.

M. Poitevin serait-il parti pour Berlin?

Le gouverneur du Tonkin

Plusieurs journaux ont mis en avant le nom du contre-amiral Duperré comme gouverneur du Tonkin. Nous croyons pouvoir dire que ce bruit est totalement dénué de fondement. Le Tonkin sera organisé comme la Tunisie. Nous aurons, à Hué, un ministre plénipotentiaire résidant, et à Hanoï, un gouverneur militaire; ce sera probablement le général Brière de l'Isle.

Actuellement, le général Millot ne s'occupe que de l'organisation administrative et douanière de notre nouvelle possession.

Envoi de troupes

On nous mande de Toulon que 108 marins, sous les ordres du lieutenant de vaisseau, Cambon, sont arrivés de Cherbourg et vont être embarqués pour le Tonkin.

L'*Adour*, dont les réparations sont entièrement terminées, est parti pour le Tonkin.

Le *Mytho*, qui revient du Tonkin, a quitté Port-Said avant-hier, à six heures du soir, ramenant cent un malades.

L'état sanitaire est excellent. Un seul décès s'est produit depuis Saïgon.

Mgr Bouange

Mgr Bouange, dont une dépêche nous apprenait hier la mort, était né le 19 janvier 1814, à Aurillac.

C'est aux humbles Frères de la Doctrine chrétienne que revient l'honneur de la première éducation du défunt évêque de Langres. C'est grâce à ces « ignoratins » que l'élève, distingué par eux, put entrer au collége ecclésiastique de sa ville natale, puis au grand séminaire de Saint-Flour.

Ordonné prêtre le 9 janvier 1838, il était fait chevalier de la Légion d'honneur le 15 août 1863 et nommé le 15 juin 1877 au siège épiscopal de Langres.

C'est au retour d'une tournée pastorale, entreprise malgré l'état chancelant de sa santé, que Mgr Bouange a succombé aux suites d'une maladie de cœur.

La santé de M. Batbie

Des bruits inquiétants avaient couru hier sur la santé de M. Batbie.

On représentait l'honorable sénateur comme gravement atteint et on affirmait que ses jours étaient en danger.

D'après des nouvelles prises, rue de Rellechasse, n° 29, ces bruits sont absolument dénués de fondement. Il se peut que M. Batbie ait éprouvé quelque fatigue, mais sa santé n'a aucunement souffert.

L'affaire de Port-Breton

Les débats de l'affaire de Port-Breton touchent à leur terme.

Les répliques de la défense viennent de commencer.

Mᵉ de Las Cases, second défenseur du marquis de Rays, a la parole.

Après lui, MMᵉˢ Léon, Crochard et Langellier insisteront pour demander l'infirmation du jugement de la 8ᵉ chambre, en faveur de leurs clients respectifs, MM. Samien, de Paydt et Pasquier.

Seul, Mᵉ Le Berquier s'abstiendra de répliquer, par l'excellente raison que M. l'avocat général Pradine s'est prononcé, hier, pour l'acquittement de son client, M. Auxcousteaux, qu'il considère « comme un parfait honnête homme, dont le seul tort est de s'être laissé tromper sur le caractère religieux de l'entreprise du marquis de Rays. »

Les plaidoiries des avocats sont terminées.

Le jugement est renvoyé à huitaine.

Au Congo

Le *Daily Telegraph* dit que la France a protesté contre le traité anglo-portugais relatif au Congo. La conclusion du traité est désormais impossible.

L'Australie et la loi sur les récidivistes

Le représentant officiel de la colonie Victoria, à Londres, a reçu une dépêche du premier ministre de Victoria, annonçant des préparatifs dans toutes les colonies de l'Australie, pour une protestation contre le projet de loi relatif à la déportation des récidivistes Français ; cette protestation sera immédiatement transmise à la métropole.

La Propagande

La dernière note du cardinal Jacobini au sujet de la Propagande qui porte la date du 30 avril a été expédiée vendredi soir aux nonces.

Le Pape déclare expressément qu'il n'admettra aucune transaction, aucun *modus vivendi* sur le terrain des lois existantes.

Accident à Boyardville

Par suite d'un accident survenu à l'école des torpilles de Boyardville, un vétéran a été tué et deux blessés grièvement.

Sinistres maritimes

Le vapeur *Fitania*, de Glascow, a passé ce matin à Father-Point; il avait à bord 24 passagers du vapeur *State of Florida*, lequel aurait coulé bas, à la suite d'une collision, en pleine mer, avec un bateau marchand.

Le capitaine du *Fitania* dit que, sur 167 personnes à bord du *State of Florida*, 44 seulement auraient été sauvées.

Le bateau marchand avait quinze hommes, dont le capitaine et deux hommes seulement ont été sauvés.

On croit que tous les survivants du sinistre seront débarqués à Québec.

Les nouveaux renseignements que nous recevons de la province confirment absolument ce que nous disions hier. Partout les conservateurs ont maintenu leurs positions et gagné des voix ; dans un grand nombre de communes ils ont gagné des sièges ou remplacé par des conseils municipaux conservateurs des conseils qui, en totalité ou en majorité, appartenaient au parti républicain.

⁂

Les journaux officieux eux-mêmes, si peu coutumiers qu'ils soient d'aveux de ce genre, ne peuvent s'empêcher de reconnaître les succès des conservateurs en province. Le *Voltaire*, par exemple, rendant compte du conseil des ministres d'hier et résumant les renseignements que le ministre de l'intérieur a apportés à ses collègues sur les élections municipales, s'exprime ainsi : « Quant au » parti conservateur, il a pris part à l'élec» tion avec beaucoup d'ardeur et de discipli» ne. Il s'est même affirmé dans beaucoup » d'endroits où il avait précédemment dé» serté la lutte. »

⁂

On sait quel a été, depuis quelques années, le scandale de la présentation tardive du budget au Sénat et quelles ont été notamment, en décembre dernier, les plaintes de la haute Assemblée. Il ne paraît pas qu'on doive en tenir compte. On ne dissimule pas en effet, dans les cercles parlementaires de gauche, le parti pris de ne pas commencer la discussion du budget avant la session d'automne. On en donne pour raison que le temps et l'attention des députés seront absorbés cet été par la révision. C'est ainsi que des questions factices, inventées par nos politiciens républicains, viennent toujours faire obstacle aux vraies affaires du pays. On comprend, du reste, que nos députés ne soient pas pressés d'aborder une discussion financière où ils se heurteront à d'insolubles difficultés.

NOUVEAU MANIFESTE

Le *Figaro* publie ce matin les deux documents qui suivent, savoir une lettre adressée par ses amis au prince Jérôme Napoléon et la réponse du prince.

Voici le premier de ces documents :

Paris, 7 mai 1884.

Monseigneur,

Depuis plusieurs mois, nous avons l'honneur de défendre par la parole et par la presse, la politique traditionnelle des Napoléons, politique ouverte et patriotique qui seule peut concilier l'autorité nécessaire à un grand pays avec les droits supérieurs de la souveraineté nationale.

Si attachés que nous soyons aux Napoléons, c'est aux principes que nous nous sommes dévoués plus encore qu'à leurs représentants.

Aujourd'hui pourtant, nous devons nous préoccuper d'allégations qui représentent le prince Victor comme hostile à cette politique, et qui s'autorisent de son nom pour combattre notre œuvre et discréditer nos efforts.

S'il ne s'agissait que de nous qui avons l'honneur d'entretenir souvent le prince Victor, nous croirions lui faire injure en sollicitant de lui une affirmation que nous savons superflue. Les comités napoléoniens qui l'ont vu à côté de vous, le jour où vous avez répondu par des déclarations si fermes et si précises à la résolution votée au Cirque d'Eté, partagent à ce sujet notre conviction. Mais, pour la faire pénétrer dans toutes les couches de l'opinion, nous avons pensé qu'il serait bon peut-être de rechercher avec le prince Victor les moyens qu'il lui conviendrait d'employer pour mettre fin à toute équivoque. Avant de faire cette démarche, nous venons vous prier, Prince, de nous donner votre assentiment.

Daignez agréer, Monseigneur, la respectueuse expression de notre entier dévouement.

Maurice RICHARD, E. PASCAL, LENGLÉ, Georges LACHAUD, [illegible] MASSON, Georges [illegible] RENDU POIGNANT, [illegible] fils, Albert GAUTHIER (de Clagny).

Le prince Napoléon a répondu :

Paris, 7 mai 1884.

Messieurs,

Je suis très touché de votre démarche et je vous remercie du sentiment élevé et patriotique qui l'a dictée.

Sachant que c'est du cœur que naissent les grandes inspirations par lesquelles les masses sont remuées, vous avez compris que rien ne pourrait discréditer davantage le nom de Napoléon et en détourner l'affection du peuple que le spectacle affligeant contre la nature et contre l'honneur, de la compétition ouverte ou sourde d'un fils avec son père.

Vous croyez utile de vous adresser à mon fils pour obtenir des déclarations d'une loyale netteté, qui ne permettent plus à personne d'abuser de son nom et de l'opposer comme un argument à ma politique.

Je ne saurais partager votre avis. Interroger mon fils, ce serait le supposer capable de la félonie filiale que mes ennemis lui prêtent, en le calomniant.

D'ailleurs, mon fils Victor, a déjà trop cédé au désir d'expliquer ses sentiments. Je suis le chef de la famille des Napoléons, le seul dépositaire et le seul interprète de la tradition napoléonienne que j'ai reçu des frères de l'empereur et de mon cousin Napoléon III.

Tant que je vivrai, mes fils n'ont ni à approuver ni à blâmer ma politique: ils n'ont qu'à s'y soumettre, comme ils l'ont toujours fait, avec obéissance et respect.

Méprisez donc des tentatives vaines et n'oubliez jamais que le nom de Napoléon ne représente pas exclusivement une forme de gouvernement. Empire ou République, c'est une question accessoire à résoudre suivant la volonté du peuple seul, et la République ne saurait d'ailleurs déplaire aux descendants du Premier Consul et du seul président de la République qui ait été institué par le suffrage populaire.

Répétez, en toute occasion, que le nom de Napoléon signifie surtout : le développement de la Révolution française, le respect de la souveraineté nationale, l'amour du peuple, sans distinguer entre le paysan et l'ouvrier, la volonté d'opérer les réformes sociales urgentes et d'arracher la démocratie aux impuissances et aux avidités. C'est pour cette grande cause que les Napoléons ont combattu et souffert. C'est pour cette cause que je combats avec conviction et avec espérance.

Recevez, messieurs, l'expression de mes sentiments d'affectueuse estime.

NAPOLÉON.

MOUCHARD !

L'*Intransigeant* a déjà traité M. Waldeck-Rousseau de FAUSSAIRE.

Le citoyen Basly a même demandé à la justice que des poursuites fussent dirigées de ce chef contre le ministre de l'intérieur.

Aujourd'hui, le même journal accuse tout simplement M. Jules Ferry de n'être qu'un mouchard.

On lit dans l'*Intransigeant* :

Quand Ferry (Jules) ne sera plus ministre ; quand les électeurs républicains des Vosges auront débarrassé le Parlement de ce déshonorant et déshonoré politicien ; quand les actionnaires des sociétés de crédit multiples qu'il organise, dirige et protège sous le pseudonyme transparent de Charles, pris de dégoût, se seront décidés à lui montrer la porte ou la fenêtre — au choix : cet homme étonnant trouvera le moyen de retomber sur ses vilaines pattes. Il s'établira tout bêtement mouchard en chef d'un cabinet de police internationale. Discrétion, célérité. Il s'occupe déjà de donner des gages à sa future clientèle.

Un journal de Madrid, l'*Estandarte*, assure, en effet, que les autorités françaises des Pyrénées ont avisé, le 24 avril dernier, les autorités espagnoles des projets des républicains.

Les autorités françaises en question ne se seraient pas avilies à plaisir. Elles ont évidemment obéi — à contre-cœur, nous voulons le croire — aux ordres du Tonkinois à côtelettes qui les corrompt ou les terrorise.

On avait baptisé Ferry (Jules) de bien vilains noms. On lui avait prodigué les épithètes les plus injurieuses et les plus méritées. En pleine Chambre, Paul de Cassagnac l'avait appelé le dernier des lâches. ».

Il manquait un titre à la collection de cet homme de cabinet : celui de mouchard.

Il ne lui manque plus rien maintenant.

Lâche !

Mouchard !

Voilà qui va bien et M. Jules Ferry est décidément accommodé de la bonne façon.

Que penser du parti qui a un tel chef à sa tête ?

Mais que penser aussi des intransigeants qui recommandent à leurs amis de voter dans les ballottages pour les candidats que recommandent des ministres, « escrocs, voleurs, faussaires, mouchards, etc. » ? Ah ! quel joli monde !

LE DROIT DE GRACE

Le droit de grâce, qui avait été jusque maintenant exercé par le président de la République, va lui être contesté devant les tribunaux par l'ancien sous-préfet de Coulommiers, M. Le Héron. Voici dans quelles circonstances :

Un des collègues de M. Le Héron, sous-préfet dans une ville voisine, venait souvent le voir. Les deux fonctionnaires devinrent des intimes.

M. Le Héron, étant un jour en voyage, son collègue rendit visite à Mmé Le Héron. Elle se prolongea un peu trop, car l'absent, survenant tout à coup, fut douloureusement surpris en constatant que son ami et sa femme l'avaient indignement trompé.

M. Le Héron porta plainte en adultère contre les coupables.

Une ordonnance de non lieu intervint au profit de l'ami.

Mme Le Héron fut seule condamnée à trois mois de prison.

La loi donnait au mari la faculté de faire grâce à sa femme, mais il n'a pas usé de cette permission. Le chef de l'Etat, par suite du quelque influence sans doute, a commué la peine en mille francs d'amende.

M. Le Héron proteste contre ce décret. Il soutient que son droit de grâce est absolu et exclusif de celui du président de la République.

Il assigne le procureur de la République en annulation du décret rendu par le chef de l'Etat.

Cette commutation de peine entraîne des conséquences extrêmement bizarres.

La séparation a été prononcée entre le mari et la femme, mais la liquidation des biens n'a pas été opérée, de sorte que le mari, en sa qualité de chef de la communauté, sera tenu de payer l'amende de sa femme.

Mais où les choses se compliquent, c'est que les 1,000 francs ont été versés à la caisse du Trésor ; nous tenons ces renseignements de bonne source. Par qui ?

Si le décret est annulé, à qui remboursera-t-on le montant de l'amende ?

Ce n'est certainement pas le mari qui, jusque maintenant, a payé les frais du châtiment.

Il est inutile, par suite, d'insister sur l'immoralité flagrante du décret du président de la République.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Matin* nous livre l'opinion de M. Jules Vallès sur les dernières élections parisiennes :

Il ne faut pas chercher midi à quatorze heures. La lutte se dessine et se circonscrit entre le vieux monde et le nouveau, prenant un véritable caractère de sincérité et de grandeur.

D'un côté, les canons de l'Eglise ; de l'autre, les canons de Montmartre. Dieu ou le peuple. Le roi ou la Commune.

C'est honnête et franc, un chiffon blanc et un chiffon rouge. On sait à qui l'on a affaire, et qu'on est là non pour se trahir, mais pour se tuer.

Eh bien, les élections d'hier marquent le triomphe des deux chiffons, et il faudra que les plus pleutres comme les plus habiles se prononcent.

On essayera de biaiser, mais les socialistes pousseront le peloton l'épée aux reins. Ils seront trois, quatre peut-être; c'est assez de trois de la Montagne pour faire marcher vingt hommes de la Plaine. Les réunions publiques, d'ailleurs, comme le club des Jacobins, monteront la garde devant ces délégués, prêts à les livrer au mépris public s'ils devenaient indignes.

J'ai bon espoir.

On sera encore calomnié, affamé, traqué. Encore de la peine, des larmes, et peut-être du sang !

Mais dans cet hôtel de ville aux pierres neuves, avant peut-être que les plus vieux parmi ceux qui brûlèrent l'ancienne maison soient morts, le peuple sera entré menaçant et robuste, représenté par des gaillards qui couperont la langue aux Brid'oisons et parleront de donner au peuple du pain et des armes, réclamant que dans le ménage du plus fort, il y ait toujours une miche et un fusil. — Jules Vallès.

C'est sauvage et sanguinaire, mais aussi fort net.

⁂

Le *Temps* a reçu de son correspondant particulier à la Nouvelle-Calédonie une intéressante lettre sur les bagnes d'autrefois et les pénitenciers d'aujourd'hui, ainsi que sur la situation faite aux surveillants par les dernières prescriptions ministérielles. Nous en extrayons les passages suivants :

La peine de mort n'étant plus que très rarement appliquée à Nouméa, même à des assassins deux et trois fois récidivistes, les surveillants des pénitenciers se sont décidés à défendre eux-mêmes leur autorité méconnue et leur existence à chaque instant en péril.

En dix-huit mois, c'est-à-dire depuis l'arrivée de M. Pallu de la Barrière en Nouvelle-Calédonie, il y a eu plus de transportés tués ou blessés par le revolver réglementaire qu'en dix ans. Il ne pouvait en être autrement par suite du relâchement qui, depuis plusieurs années, s'était produit dans la discipline des pénitenciers et par cette idée baroque survenue tout à coup dans la cervelle des transportés, qu'ils étaient en Nouvelle-Calédonie pour y être l'objet des attentions les plus délicates de leurs gardiens et du gouvernement.

Autrefois en France, et plus tard à Nouméa, la discipline au bagne était des plus sévères. Sans parler de la chaîne, stigmatisée à jamais par Victor Hugo dans les *Misérables*, le forçat, à son arrivée à Toulon ou à Brest, était soumis à un traitement qui, aujourd'hui, nous paraît, non sans raison, monstrueux. « On rive, écrivait Maurice Alhoy en 1845, dans son *Histoire des bagnes*, au bas d'une des jambes du prisonnier, une forte manille en fer à laquelle est attachée une chaîne composée de dix-huit maillons, pesant ensemble, avec la manille, près de sept kilogrammes. On accouple ensuite ce malheureux presque toujours avec un compagnon inconnu qui diffère souvent avec lui de caractère, de condition, de goût et de langage. Aller sans trêve, avec ce compagnon de chaîne, aux excavations et aux mines, aux pompages des bassins, soit la nuit, soit le jour, selon les marées, à tous les ouvrages d'armement et de désarmement, au transport incessant de bois, de pierres, de fer, de plomb, de diverses matières, à des corvées innombrables, dans un pays extrêmement humide, où il pleut près de trois cent jours par an (Brest), être mouillé toute la journée, rentrer le soir dans cet état, se coucher sans avoir de vêtements de rechange et ne trouver en entrant au bagne qu'une nourriture frugale, tout cela est une vie bien triste, bien dure, même pour un criminel. Jamais, à moins de maladie, le forçat ne reçoit de viande ; souvent les vivres sont des résidus avariés provenant des désarmements. »

Combien, de nos jours, tout cela est changé! Et certes, il n'est personne regrettant que ces traitements barbares aient fait place à des traitements plus doux. Plus de chaîne, plus d'accouplement monstrueux, plus de travaux sous un déluge perpétuel, mais la vie en plein air, au soleil, au centre d'une belle nature tropicale, avec une nourriture fortifiante, des vêtements confortables, le mot hideux de forçat remplacé par celui plus doux de transporté, plus de bagnes, mais des pénitenciers ou des camps de transportation. C'est la mise en action de ces paroles qu'un jour nous vîmes se détacher en belles lettres d'or à l'entrée d'une prison espagnole : Sévérité pour le criminel, charité pour le condamné.

Lorsque M. Pallu fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, il y vint avec la généreuse, mais dangereuse, illusion de régénérer, par le travail et la douceur, le terrible personnel du bagne. En débarquant, il le dit bien haut, trop haut peut-être, et il jeta sur des tracés de routes, en pleine brousse, sans souci des évasions, sans crainte pour la sécurité des colons isolés, tout ce que les pénitenciers renfermaient de transportés, les bons comme les mauvais.

Les hommes chez lesquels tout sentiment d'honneur n'était pas éteint accueillirent avec gratitude la perspective de leur régénération, la bonne nouvelle qu'un jour ils pourraient être réhabilités, admis à reprendre leurs noms en échange d'un numéro, et à avoir des terres à cultiver, mais des terres bien à eux. Les incorrigibles, les Jean Hiroux, ceux que rien ne changera, n'empêchera de tuer, qui cracheraient à la face d'un saint Vincent de Paul s'il s'en présentait pour les secourir ou les consoler, crurent que tout allait leur être permis, et que le moment si ardemment souhaité de se venger de leurs gardiens était arrivé.

La funeste erreur de ces hommes peut au besoin se comprendre. Ainsi, sans transition ni préparation, il leur fut permis d'écrire directement, sous enveloppe fermée, à tous les fonctionnaires de la colonie, au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, à M. Pallu de la Barrière lui-même ! En France, un soldat ne pourrait, sans s'exposer à quelques jours de salle de police, écrire directement à son général de brigade. N'y a-t-il pas en cela une licence et une inégalité qui choquent ? Il y eut donc, et nous l'avons déjà signalée, comme une inversion des rôles, c'est-à-dire que les surveillants en arrivèrent à trembler devant ceux qu'ils avaient mission de garder. Comment en eût-il été autrement ? Les forçats employèrent la faculté illimitée qu'ils avaient d'écrire à formuler des accusations, des dénonciations, des demandes d'enquêtes, toutes tendant à faire asseoir sur les bancs d'un conseil de guerre leurs gardiens, des vieux soldats, anciens sous-officiers, quelques-uns médaillés et légionnaires.

Mais la crainte éprouvée tout d'abord par ces braves gens devant leurs dénonciateurs ne fut pas de longue durée. Ils prirent la résolution de se défendre dès qu'ils seraient attaqués et menacés, de se faire obéir lorsqu'ils commanderaient, et d'user de leurs armes toutes les fois qu'ils y seraient autorisés par la loi. C'est depuis ce système qu'il est tombé en dix-huit mois, ainsi que nous l'avons dit, plus de transportés sous les balles des gardiens qu'il n'en était tombé autrefois en dix ans.

Conformément à la dépêche ministérielle du 30 juillet 1880, les surveillants, chaque fois qu'ils font usage de leurs armes, doivent passer en conseil de guerre. Beaucoup y sont venus à la grande joie des bagnes; mais est-il besoin de dire qu'ils ont été, sans exception, unanimement acquittés. Et encore, dans la dernière affaire qui est venue devant le 2e conseil, siégeant à Nouméa, un jugement était-il nécessaire ? Voici les faits :

Le 18 novembre 1883, à onze heures du soir, le surveillant Pietri revenait de Fonwari, où il avait été appelé par son service, lorsque, à quatre kilomètres de Téremba, il fut assailli par six individus qui se trouvaient cachés derrière les arbres qui bordent la route. L'un était armé d'un couteau, un autre d'un bâton avec lequel il frappa le surveillant. A l'instant où Pietri recevait le coup de bâton, il voit le libéré Deval courir sur lui, un couteau à la main. Pietri se saisit alors de son revolver, fait feu deux fois sur Deval, qui tombe mort. Il se retourne, aperçoit le condamné Viel qui fuit, fait feu, et ce condamné tombe aussi raide mort dans le fossé; il court après un troisième, lui intime l'ordre de s'arrêter, et, ne pouvant l'atteindre, fait feu sur ce fuyard sans résultat. Pietri, gardant deux balles dans son revolver en cas de nouvelle attaque, laisse les deux cadavres sur la route et reprend la direction de Founhari, où, quelques minutes après, il rencontre deux surveillants d'un camp voisin qui, au bruit des détonations, venaient à son secours. A ce moment, l'individu qui avait essuyé le quatrième coup de feu était saisi par les Canaques de la police indigène : c'était un libéré.

Le président du conseil de guerre, après avoir fait lire les pièces qu'il a crues indispensables, a donné la parole au commissaire du gouvernement, qui n'a pu s'empêcher de reconnaître que le surveillant Pietri était dans le cas de légitime défense, mais que, pour se conformer à la dépêche ministérielle du 30 juillet 1880, il donnait ses réquisitions.

La défense, présentée par un surveillant de 3e classe du nom de Lescure, a duré trois quarts d'heure. A l'unanimité, l'accusé a été reconnu non coupable, et c'était justice, mais pense-t-on qu'il était bien nécessaire que Pietri fût jugé?

⁂

La correspondance du gouvernement anglais avec le général Gordon distribuée aux Chambres, la semaine dernière, trahissait des lacunes évidentes. Devant le récri général, le cabinet a été obligé de publier, dans une communication complémentaire, les dépêches qu'il avait d'abord omises. Dans une de ces pièces que nous allons citer, Gordon résume lui-même la situation :

Khartoum, le 16 avril.

Général Gordon à sir E. Baring.

Si j'ai bien compris, la situation est celle-ci : vous avez l'intention de n'envoyer aucun secours ni à Khartoum, ni à Berber ; vous me refusez Zebehr.

Je me considère donc comme libre d'agir comme je l'entendrai, selon les circonstances.

Je tiendrai ici le plus longtemps que je pourrai et je réprimerai la rébellion, si je le puis. Si cela m'est impossible, je gagnerai la région de l'équateur et je vous laisserai la honte indélébile d'abandonner les garnisons de Sennaar, Kassala, Berber et Dongolah, avec la certitude que vous finirez par être obligé d'abattre le Mahdi, avec des difficultés terribles, si vous voulez maintenir la paix en Egypte.

Dans une autre dépêche antérieure, en date du 8 avril, le général Gordon répond dans les termes suivants à l'invitation de se sauver lui-même à défaut de ses compagnons :

Ce serait le comble de la lâcheté si, après avoir pris des engagements envers la population de Khartoum dont j'ai réclamé l'assistance pour la défense de la place, je l'abandonnais sans avoir tenté les derniers efforts pour la sauver, que ces efforts soient ou non conformes aux règles de votre diplomatie, et je reste convaincu, quelle que soit votre opinion diplomatique, que vous êtes de mon sentiment, comme tout homme se disant un gentilhomme — au fond du cœur.

La dépêche du 16 avril que nous venons de citer est la dernière qu'on ait reçue de Gordon. Qu'est-il devenu depuis? Toutes les communications par le Sud sont coupées ; on ignore même le sort de Berber et de son gouverneur. M. Gladstone, en ajournant à lundi prochain la discussion du vote de censure proposé par l'opposition, peut-il se flatter que les circonstances lui viendront en aide pour justifier la politique si justement flétrie par les dépêches du malheureux Gordon?

La situation de cet homme qui, abandonné de tous, on peut même dire trahi, reste seul, volontairement, au milieu des murs de Khartoum, pour partager le sort de ses compagnons, est en ce moment la cause d'une surexcitation indicible en Angleterre. Un minime incident peut, comme la goutte d'eau finale, faire déborder la coupe : c'est peut-être cette pièce de vingt francs envoyée au *Times* par un ouvrier de Lyon. *Ça presse*, dit-il, et il veut avec son obole contribuer au salut de Gordon. Le général n'avait adressé son appel désespéré qu'aux millionnaires d'Angleterre et des Etats-Unis, notre compatriote de Lyon lui répond au nom des âmes généreuses de tous les pays.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

NOS TRAITÉS DE COMMERCE. — Le gouvernement déposera, à la rentrée des Chambres, deux nouveaux traités qui viennent d'être conclus : l'un est un traité de navigation avec l'Autriche-Hongrie, l'autre est un traité de commerce avec les Pays-Bas.

Le traité de navigation conclu avec l'Autriche-Hongrie forme le complément de la convention conclue avec la même puissance et que les Chambres françaises ont ratifiée, on s'en souvient, quelque temps avant leur séparation.

Le traité de commerce avec la Hollande comble une lacune qui existait depuis bientôt trois ans. On sait, en effet, qu'un premier traité, approuvé par le Parlement français, a été rejeté par le Parlement hollandais. Les négociations ont été reprises quelques mois après cet avortement et ont abouti à la conclusion d'un nouveau traité qui va être soumis au Parlement des deux pays.

En dehors de ces deux traités, des négociations se poursuivent actuellement entre la France et le Mexique d'une part, et de l'autre entre la France et la Grèce, en vue de la conclusion de traités de commerce.

De la sorte, nos rapports commerciaux avec presque tous les Etats seront réglés par des conventions. Il n'y a que l'Angleterre avec laquelle nous n'ayons pas pu renouveler le traité qui, depuis 1860, nous liait. Par un acte de souveraineté, la France, pour ne pas nuire aux relations commerciales des deux pays, a appliqué à sa voisine d'outre-Manche le régime de la nation la plus favorisée ; mais cette concession ne résulte pas d'un contrat bilatéral ; c'est une mesure que le gouvernement peut révoquer à tout instant et dont la suppression aurait pour effet de placer les produits anglais sous le régime de notre tarif général de douanes.

Les traités actuellement en vigueur sont, pour la France, ceux avec la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Suisse, l'Autriche-Hongrie, le Portugal, la Suède-Norwége, la Serbie.

Quant à l'Allemagne, nous n'avons pas de traité de commerce proprement dit avec elle: l'article 11 du traité de paix de Francfort lui réserve le régime de la nation la plus favorisée.

Nos députés auront à examiner si les deux nouveaux traités proposés ne comportent pas des abaissements de tarifs et surtout si la durée ne dépasse pas les limites du traité franco-belge, après lequel nous pourrons enfin reprendre notre liberté.

OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES

Paris, 8 mai, minuit 10.

La pression barométrique est de 763 m/m à Dunkerque.

Hausse rapide du baromètre sur la France.

La bourrasque est à l'Ouest de l'Irlande.

Le baromètre est relativement bas en Italie.

Temps probable : vent des régions Sud, ciel nuageux.

769 à Biarritz.

758 à Nice.

Temps doux.

Même température.